

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A
Code du produit	: 65650
Type de produit	: CHAMPION
Groupe de produits	: Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel	: utilisation non dispersive Utilisation dans un système fermé
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Lubrifiants et additifs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHAMPION CHEMICALS N.V.  
Georges Gilliotstraat, 52  
2620 Hemiksem, Antwerpen  
België  
T 0032 (0)3 870 00 00, F 0032 (0)3 870 00 99  
[msds@championlubes.com](mailto:msds@championlubes.com), <https://www.championlubes.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Alkylphénol C14-16-18, complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	N° CAS: 157707-86-3 N° CE: 500-393-3 N° REACH: 01-2119493949-12-0000	10 – 24.9	Asp. Tox. 1, H304
Alkylphénol C14-16-18	N° CAS: 1190625-94-5 N° CE: 931-468-2	1 – 1.49	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	N° CAS: 93819-94-4 N° CE: 298-577-9 N° REACH: 01-2119543726-33	0.1 – 0.99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate)	N° CAS: 28629-66-5 N° CE: 249-109-7 N° REACH: 01-2119953278-28	0.1 – 0.99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	N° CE: 457-320-2 N° REACH: 01-0000019337-66	0.1 – 0.99	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	N° CAS: 93819-94-4 N° CE: 298-577-9 N° REACH: 01-2119543726-33	(6.25 ≤ C < 100) Skin Irrit. 2; H315 (10 ≤ C < 12.5) Eye Irrit. 2; H319 (12.5 ≤ C < 100) Eye Dam. 1; H318
Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate)	N° CAS: 28629-66-5 N° CE: 249-109-7 N° REACH: 01-2119953278-28	(15 ≤ C < 100) Eye Dam. 1; H318 (15 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2; H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage	: Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations	: Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Température de manipulation	: < 40 °C
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage	: ≤ 40 °C
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex
IOEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH OEL STEL	10 mg/m <sup>3</sup>

### DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Standard EN 166 - Personal eye-protection.

### Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

#### Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun.
Apparence	: Liquide huileux.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 232 °C (ASTM D92)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Viscosité, cinématique	: 107 mm <sup>2</sup> /s @40°C (ASTM D445)
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 854 kg/m <sup>3</sup> @15°C (ASTM D4052)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

DL50 orale rat	2600 mg/kg (67/548/EEG annex V)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (OECD 402)
CL50 Inhalation - Rat	> 2 mg/l @1h (OECD 403)

#### Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)

DL50 orale rat	3760 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (OECD 402)

#### complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 425)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

<b>1-Decene, homopolymer, hydrogenated (157707-86-3)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5.2 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Provoque une irritation cutanée (48 heures, OECD 404)
<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Provoque une irritation cutanée (4 heures, OECD 404 methode)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Provoque des lésions oculaires graves (72 heures, 16 CFR 1500.42, SCL: Eye Irrit. 2 H319 ≥15%; Eye Dam. 1 H318 ≥ 15%.)
<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Provoque une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation cutanée: Non classé (L'ingrédient « Alkylphénol C14-16-18 » est une impureté d'une substance présente dans le produit. Selon les tests effectués sur cette substance, la classification de sensibilisant cutané de l'impureté « Alkylphénol C14-16-18 » est rejetée). Sensibilisation respiratoire: Non classé (L'ingrédient « Alkylphénol C14-16-18 » est une impureté d'une substance présente dans le produit. Selon les tests effectués sur cette substance, la classification de sensibilisant cutané de l'impureté « Alkylphénol C14-16-18 » est rejetée).
<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Cochon d'Inde	Oui (OPPTS 870.2600)
<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
Sensibilisation cutanée, Cochon d'Inde	Non (OECD 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
AMES test, Salmonella typhimurium	Non (OECD 471, Read across)
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
<b>Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	160 mg/kg OECD 422
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	160 mg/kg OECD 422
<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F1)	160 mg/kg par voie orale (OECD 422)
<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
Toxicité pour la reproduction, mâle, femelle, oral, rat	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (OECD 421)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Alkylphénol C14-16-18 (1190625-94-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour Daily dose (OECD 407)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	670 mg/kg de poids corporel/jour Daily dose (OECD 410)
Danger par aspiration	: Non classé
CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A	
Viscosité, cinématique	107 mm <sup>2</sup> /s @40°C (ASTM D445)

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-buty)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
CL50 - Poisson [1]	4.5 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss (OECD 203)
CE50 - Crustacés [1]	5.4 mg/l @48h; Daphnia magna (OECD 202)
CE50 72h - Algues [1]	2.1 mg/l @96h; Selenastrum capricornutum (OECD 201)
Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)	
CL50 - Poisson [1]	3.8 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss (OECD 203)
CE50 - Crustacés [1]	510 mg/l @48h; Daphnia magna (OECD 202)
CE50 72h - Algues [1]	240 mg/l OECD 201 (Desmodesmus subspicatus)
CEr50 algues	240 mg/l @72h; Desmodesmus subspicatus (OECD 201)
NOEC (aigu)	1.8 mg/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss)
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
CL50 - Poisson [1]	> 94.8 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss (OECD 203)
CL50 - Poisson [2]	> 670 mg/l @96h; Oncorhynchus mykiss (OECD 203)
CE50 - Crustacés [1]	50 mg/l @48h; Daphnia magna (OECD 202)
CE50 72h - Algues [1]	14 mg/l @72h; Pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201)
NOEC (aigu)	94.8 mg/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss, 96h)
NOEC chronique crustacé	100 mg/l @21d; Daphnia Magna (OECD 211)
NOEC chronique algues	4.05 mg/l
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (157707-86-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 mg/l scenedes quadricauda @3hr
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l waterflea @2DY

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

<b>1-Decene, homopolymer, hydrogenated (157707-86-3)</b>	
CE50 72h - Algues [2]	> 125 mg/l waterflea @21DY
NOEC (aigu)	125 mg/l @Waterflea @21DY
NOEC chronique algues	> 1000 @scenedesmus quadricauda @3hr

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A</b>	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

<b>Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	1.5 % @28d; 10 mg/l (OECD 301 B)

<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	< 5 % Read across (OECD 301D)

<b>Alkylphénol C14-16-18 (1190625-94-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	23 % @29d; 29,04 mg/L (OECD 301B)

<b>1-Decene, homopolymer, hydrogenated (157707-86-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	2 % 28DY @ OECD TG 301D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.9 @23°C

<b>Zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate) (28629-66-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.87 @20°C

<b>complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène</b>	
BCF - Poisson [1]	88 @8w; 0,05mg/l; Cyprinus carpio (OECD 305)
BCF - Poisson [2]	< 7.4 @8w; 0,5mg/l; Cyprinus carpio (OECD 305)
Potentiel de bioaccumulation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>1-Decene, homopolymer, hydrogenated (157707-86-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	> 6.5

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)</b>	
Ecologie - sol	S'adsorbe au sol après l'émission.

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

Ecologie - sol

S'adsorbe au sol après l'émission.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Contains no substance(s) listed on the Ozone Depletion list (Regulation EU 2024/590 on substances that deplete the ozone layer)

##### Règlement sur les biens à double usage (2021/821)

Contains no substance subject to the Regulation (EU) 2021/821 for the control of dual-use items

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Directives nationales

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

#### Pologne

Réglementations nationales polonaises : Act of 25 February 2011 on chemical substances and their mixtures (J. o L. No. 63, item 322 as amended).  
Act of 14 December 2012 on Waste (J. o L. 2013, item 322 as amended).  
The announcement of Marshal of the Sejm of the Republic of Poland dated 19 October 2016 concerning the consolidated text announcement of the decree on the management of packaging and packaging waste (J. o L. 2016, item 1863 as amended).  
Decree of the Minister of Environment of 14 December 2014 on the catalogue of waste (J. o L. 2014, item 1923).  
Act of 19 August 2011 on the Carriage of Dangerous Goods (J. o L. 2011 No. 227, item 1367 as amended; consolidated text J. o L. 2019, item 382).  
Regulation of the Minister of Family, Labour and Social Policy of 12 June 2018 on the highest permissible concentration and intensity of noxious agents for health at work environment (J. o L. of 3 July 2018, item 1286 as amended).  
The announcement of Minister of Health dated 9 September 2016 concerning the consolidated text announcement of the decree of the Minister of Health of 30 December 2004 on health and safety at work related to exposure to chemical agents at work (J. o L. of 16 September 2016, item 1488)  
Regulation of the Minister of Health of 2 February 2011 on tests and measurements of the noxious agents for health at work environment (J. o L. No. 33, item 166).  
Regulation of the Minister of Environment of 9 December 2003 on particularly hazardous substances to the environment (J. o L. No. 217, item 2141).  
ADR Agreement: Government Statement of 13 March 2023 on the entry into force of amendments to Annexes A and B to the Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR), signed in Geneva on 30 September 1957 (J. o. L. 2023, item 891)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	<b>Modifié</b>
	Remplace la fiche	<b>Modifié</b>
1.1	Nom	<b>Modifié</b>
3	Composition/informations sur les composants	<b>Modifié</b>

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# CHAMPION PRO RACING 10W-50 F-A

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Alkylphénol C14-16-18, complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit